

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 3278

présenté par  
M. Pupponi et Mme Rabault

-----

### ARTICLE 62 TER

Aux alinéas 1 à 3, substituer par trois fois à l'année :

« 2022 »,

l'année :

« 2024 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.